



NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2023



CPAS DE
BEAUMONT

19 DECEMBRE 2022

CPAS DE BEAUMONT
Rue de l'Abattoir, 4 à 6500 Beaumont

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères Beaumontaises, Chers Beaumontois,

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Depuis bientôt 4 années, j'ai la chance de « piloter » l'institution CPAS de Beaumont, ainsi que la Crèche « Les P'tits t'chots » et la Maison de Repos « Saint Joseph ». Cela serait impossible sans le dévouement tant des collègues du Conseil et de mon groupe politique que des partenaires « administratifs ». Tout est mis en œuvre afin que toutes et tous puissent vivre dans des conditions respectueuses de la dignité humaine et que les institutions d'utilité publique mentionnées précédemment puissent accueillir tant les jeunes que les aînés dans les meilleures conditions possibles.

L'opportunité de vous présenter les actualités liées à votre CPAS m'est souvent offerte, que ce soit via les réseaux, via le bulletin communal, lors de nombreuses rencontres (in)formelles ou parfois encore via la presse. Il serait donc inutile d'aborder ici toutes les actions déjà menées et en cours mais nous pouvons néanmoins en mentionner quelques-unes :

- Volonté de créer une nouvelle crèche publique
- Volonté de créer une nouvelle maison de repos publique
- Réponses aux nombreux appels à projets dans les domaines liés notamment à l'aide sociale
- Synergies permanente avec la Ville de Beaumont
- Rigueur budgétaire
- Maintien des nombreux services proposés par votre CPAS
- Politique énergétique volontariste (panneaux photovoltaïques, isolation des bâtiments,...)
- ...

Même si l'optimisme continue de s'imposer, il faut bien reconnaître que les crises successives que nous traversons depuis 3 années ne nous facilitent pas la tâche, notamment sur le plan financier. Ainsi, en cette fin d'année 2022, une contribution financière communale plus

conséquence permettant d'affronter 2023 a dû être accordée à votre CPAS. Nous continuerons à y accorder une attention particulière et, en 2023, à faire de notre mieux !

Florent Descamps,

Président du CPAS de Beaumont depuis 2019.



SOMMAIRE

- 1- Le Conseil de l'Action Sociale
- 2- Le Bureau Permanent
- 3- Le Comité Spécial du Service Social
- 4- D'autres « organes »
- 5- Le CPAS : organigramme
- 6- Le budget
- 7- Le CPAS à votre service !
- 8- Nos « institutions »
 - Le CPAS : des locaux adaptés
 - La crèche : « complet » !
 - Le home : convivialité.
- 9- Quelques chiffres...

1

LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Notre CPAS est administré par un Conseil et les sièges sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges obtenus par ces derniers au sein du Conseil communal. Pour une entité de moins de 10 000 habitants, il s'agit de 9 personnes comme le précise la loi.

- Florent DESCAMPS – Président (ICI)
- Sylvie BAIL (ICI)
- Fanny DE ROECK (UNI)
- Florine DEVERGNIES (Société civile)
- Olivier DUPUIS (ICI)
- Valérie GAUTHIER (ICI)
- Frédérique GODART (ICI)
- Damien LALOYAUX (ICI)
- Cédric SEVRIN (ARC)

Concernant le statut des mandataires, il est utile de noter que le traitement du président du CPAS est fixé par la loi : il est identique à celui des échevins de sa commune, ce qui correspond à 60% du traitement du bourgmestre. Aussi, le conseil de l'action sociale accorde des jetons de présence à ses membres pour la participation à certaines réunions.

2

– LE BUREAU PERMANENT

Comme l'impose la loi, le Bureau Permanent (BP) du CPAS de Beaumont se compose de trois personnes :

- Florent DESCAMPS (Président - membre d'office)
- Valérie GAUTHIER
- Olivier DUPUIS

Nous nous réunissons dès que cela est nécessaire et au moins une fois par mois. Nous y abordons le volet « finances ».

3

– LE COMITÉ SPÉCIAL DU SERVICE SOCIAL

Comme l'impose la loi, le Comité Spécial du Service Social (CSSS) se compose d'au moins trois personnes. Dans un souci de « bonne gouvernance » et afin de réaliser quelques petites économies, nous avons fait le choix de limiter le nombre de membres du CSSS. Nous nous réunissons tous les 15 jours afin d'analyser l'ensemble des demandes faites par les personnes aidées par notre Centre.

- Florent DESCAMPS (Président – membre d'office)
- Frédérique GODART
- Sylvie BAIL

1) LA COMMISSION BUDGÉTAIRE

Comme l'impose la loi, la commission budgétaire est composée du Président, du Directeur général, du Directeur financier faisant fonction et d'un membre du BP. Elle s'est déroulée le 12 décembre 2022 afin d'aborder le projet de budget 2023. Grâce à une collaboration préalable fructueuse, ce projet de budget a reçu un avis de légalité favorable du directeur financier faisant fonction.

2) LE COMITÉ DE VÉRIFICATION DE CAISSE

Les caisses du CPAS doivent être régulièrement vérifiées. Cette opération est réalisée par deux conseillers de l'action sociale. Il se charge de la vérification des entrées et sorties caisses gérées par le DF ff. Je remercie les membres du Conseil qui acceptent d'y consacrer du temps.

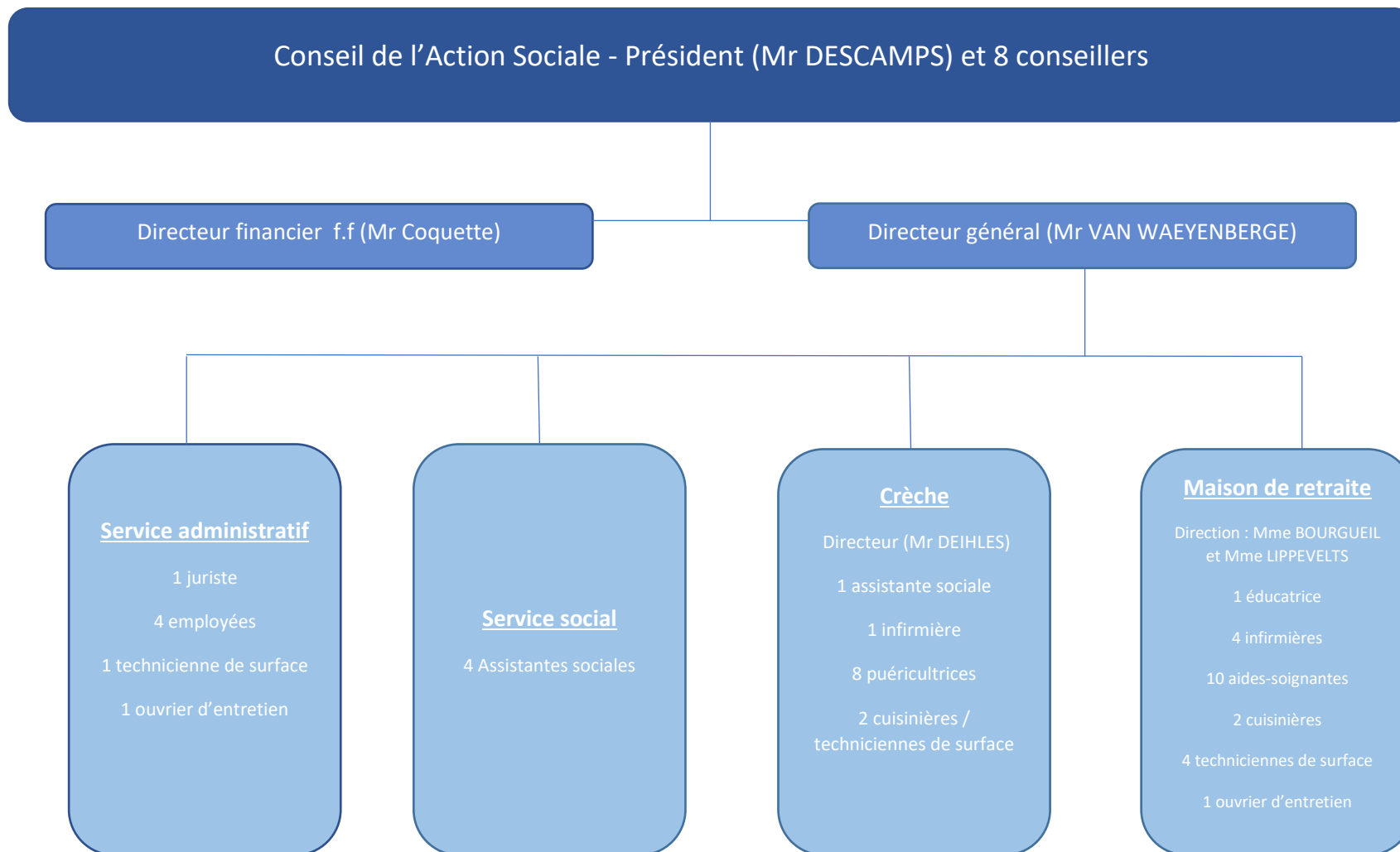
3) LE COMITÉ CONCERTATION VILLE – CPAS

Bien évidemment, les fonctions de la commune et du CPAS ne sont pas concurrentes mais complémentaires. Pour harmoniser et coordonner leurs actions, la commune et le CPAS se concertent au sein d'un comité de concertation. Cette concertation a lieu au moins tous les trois mois entre une délégation du conseil communal et une délégation du conseil de l'action sociale.

A titre d'information complémentaire, le Président assiste aux collèges hebdomadaires où sont abordés de nombreux points spécifiques au CPAS. Des synergies sont développées entre ces deux institutions et cela continuera !

5

– LE CPAS : ORGANIGRAMME



6 – LE BUDGET

Le budget *ordinaire* concerne les dépenses courantes comme les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel, d'aide sociale, relatives à la dette ... ainsi que les recettes liées à ces catégories (subsides ou remboursements des différents niveaux de pouvoirs, dotation communale, participation des bénéficiaires, récupération auprès des débiteurs d'aliments, etc.).

	DEPENSES	RECETTES
Médiation de dettes	35.626,64 €	5.896,62 €
Aide sociale	1.615.727,53 €	1.022.939,07 €
Maison de repos	1.423.770,54 €	1.248.315,35 €
Etablissement pour enfants	486.051,29€	446.277,23 €
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	229.004,60 €	222.667,62 €
Réinsertion socioprofessionnelle	525.148,81 €	543.342,68 €
Assurances	15.800,00 €	3.000 €
Administration générale	813.648,49 €	100.351,28 €

La dotation communale pour l'année 2023 s'élève à 1 400 000 € et le montant du budget à l'équilibre sera ainsi de 5 895 780, 69 €.

Le budget *extraordinaire* concerne quant à lui les dépenses non récurrentes. Pour le budget 2023, les dépenses extraordinaires sont plus importantes que précédemment étant donné la transformation après rénovation de nos garages.

7

— LE CPAS À VOTRE SERVICE !

Différentes formes d'aides à destination des citoyens rencontrant certaines difficultés existent :

aide financière : revenu d'intégration, avances, primes, interventions sur des factures d'énergie, guidance budgétaire etc.

aide en nature : repas, vêtements, transports en commun, taxi social etc. ;

aide médicale : intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques, aide médicale urgente, etc.

aide socioprofessionnelle : aide dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, boutique sociale, article 60 et 61 etc.

aide familiale : auxiliaire familial, maison d'accueil, accueil des enfants, aide-ménagère, etc.

RÉINSERTION

FONDS GAZ

AIDE SOCIALE

FONDS SOCIAL MAZOUT

PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

AIDES URGENTES

FONDS SOCIAL DE L'EAU

NOS MISSIONS

ILA

SERVICE DE MÉDIATION DE DETTE

DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS PRIVÉES

FONDS ÉLECTRICITÉ

SERVICE DE GUIDANCE BUDGÉTAIRE

SYNERGIES

TAXI SOCIAL

I. LE CPAS : NE LAISSER PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN...



Directeur général	Van Waeyenberge Bertrand
Directrice financière	Godart Monique (en titre mais remplacée par Jérôme Coquette)
Employée d'administration	Lagrace Fabienne
Employée d'administration	Lejeune Christelle
Employée d'administration	Wardenier Corinne
Juriste / Méd. de dettes	Cleerebaut Joséphine
Employée d'administration	Gallet Elisabeth
Entretien des locaux	Colmont Thérèse
Assistante sociale	Christine Dardenne (en titre mais remplacée par Paquie Emilie)
Assistante sociale	Docquier Sandrinne
Assistante sociale	Derenne Messaline
Assistante sociale	Fragapane Elodie
Ouvrier d'entretien	Luc Labilloy
+ personnel « article 60 » (entretien, taxi social)	

2. LA CRÈCHE : ENCORE ET TOUJOURS « COMPLET » MAIS EN ATTENTE D'UNE BONNE NOUVELLE !

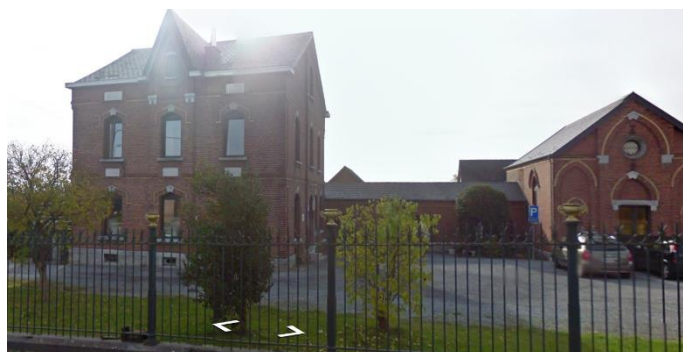
Directeur	Deihles Christophe
Infirmière	Piette Anne – Aurore Lecron
Puéricultrice	Binamé Catherine
Puéricultrice	De Foor Nathalie
Puéricultrice	Laudelout Aricia
Puéricultrice	Quertinmont Shirley
Puéricultrice	Rémant Sabine
Puéricultrice	Vandenavenne Emilie
Puéricultrice	Versadet Eva
Puéricultrice	Kumps Laure
+ personnel « article 60 » (entretien, cuisine)	



3. LE HOME : UNE NOUVELLE AVENTURE SE CONSTRUIT !

Directrice	Van Eylen Anne (en titre mais remplacée par Nancy Bourgueil)
Employée d'administration	Lippevelts Valérie
Infirmière	Vanhulle Frédérique
Infirmière	Ringuet Sabine
Infirmière	Toth Yolande
Infirmière	Cherton Christina
Infirmière	Deflandre Nathalie
Aide-soignante	Colinet Huguette
Aide-soignante	Lagrace Julie
Aide-soignante	Mourue Annie

Aide-soignante	Préaux Coralie
Aide-soignante	Guiot Kelly
Aide-soignante	Pouillon Noémie
Aide-soignante	Royez Sophie
Aide-soignante	Piot Isabelle
Garde de nuit	Bernard Guy-Noël
Garde de nuit	Massy Miguel
Garde de nuit	Robert Maryse
Cuisinière	Vandavelde Sarah
Cuisinière	Canard Charlotte
Aide-cuisine	Bortels Christine
Aide-cuisine / nettoyage	Sapart Laetitia
Ouvrier d'entretien	Gérard Philippe
Educatrice	Van Eylen Nathalie
+ personnel « article 60 » (entretien, cuisine,...)	



I. TABLEAU 1 : VUE D'ENSEMBLE

Caractéristiques générales du CPAS	2016	2018	2022
Population au 1 ^{er} janvier	7057	7129	7190
Personnel : cadre définitif	8	8	7
Personnel : cadre temporaire et APE	38	38	39
Travailleurs sociaux	5	5	5
Maison de repos pour personnes âgées	33 lits	33 lits	33 lits mais accord de principe pour 104 lits et 13 lits courts séjour.
Aides-familiales et aides-séniors	18.210 hrs	27.945 hrs	23.500 hrs
Repas à domicile	2.615 repas	2.305 repas	1.800 repas

2. TABLEAU 2 : NOMBRE DE PERSONNES QUI REÇOIVENT UN « RIS »

Janvier 2011	62
Janvier 2012	68
Janvier 2013	78
Janvier 2014	69
Janvier 2015	70
Janvier 2016	91

Janvier 2017	87
Janvier 2018	109
Janvier 2019	94
Janvier 2020	91
Janvier 2021	105
Janvier 2022	73
Décembre 2022	72

3. TABLEAU 3 : NOMBRE D'ARTICLES 60

Janvier 2018	14
Juillet 2018	18
Janvier 2019	20
Janvier 2020	16
Janvier 2021	14
Janvier 2022	17

Comme expliqué précédemment, le CPAS peut fournir différents types d'aide sociale. Cette aide peut prendre la forme d'une mise à l'emploi. Le contrat « article 60 / 61 » est un outil généralement efficace permettant de proposer un emploi rémunéré à un certain nombre de nos allocataires. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée (qui varie suivant la durée nécessaire pour avoir droit aux allocations de chômage).

Réinsérer le plus grand nombre d'allocataires possible sur le marché de l'emploi : une priorité !